

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

Service de l'action territoriale

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA RIPISYLVE, DU PLAN DE GESTION MORPHOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES, ET DU PLAN DE GESTION DES HAIES SUR LES BASSINS VERSANTS DES COURS D'EAU REVOUTE, BERNAND, VILLECHAISE, MILLIONNAIS, COLLET, ODIBERTS, VESNE, GOURTAROU, LOISE, SOLEILLANT, RUISSEAU DES VEAUCHES, GAROLLET ET TORANCHE
À LA DEMANDE DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA LOISE ET DE LA TORANCHE (SMAELT)

Communes concernées dans le département de la Loire : Balbigny, Bussières, Civens, Cottance, Croizet sur Gand, Epercieux St-Paul, Essertines en Donzy, Feurs, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Neulise, Panissières, Pouilly-lès-Feurs, Rozier en Donzy, Salt en Donzy, Salvizinet, St-Barthélémy Lestra, St-Cyr les Vignes, St-Just la Pendue, St-Laurent La Conche, St-Marcel de Félines, St-Martin Lestra, Ste Agathe en Donzy, Ste-Colombe sur Gand, Valeille, Violay, Virigneux.

Communes concernées dans le département du Rhône : Chambost-Longessaigne, Haute-Rivoire, Les Halles, Longessaigne, Meys, St-Clément-les Places, St-Laurent de Chamousset, Villechenève.

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par le Code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par le SMAELT sur le territoire des communes pré-citées **du jeudi 31 août de 8h30 au vendredi 15 septembre 2023 à 16h30 inclus**. Ce projet ne relève pas d'une évaluation environnementale et le dossier n'a pas été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, ni à une procédure de débat public ou de concertation préalable.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront déposés dans les locaux du SMAELT à Feurs, ainsi qu'en mairies de Feurs, de Bussières, et de Saint-Laurent-de-Chamousset. Le public pourra consulter le dossier dans la commune de son choix, ou au siège du SMAELT, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet.

Le dossier sera également consultable et téléchargeable sous format numérique sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/dig-smaelt>.

SMAELT (siège de l'enquête publique)	11 avenue Jean Jaurès 42110 Feurs	lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.
mairie de Feurs	4 bis, place Antoine Drivet 42110 Feurs	lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h00 à 12h00
mairie de Saint-Laurent de Chamousset	72 rue de Lyon 69930 Saint-Laurent de Chamousset	lundi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00
mairie de Bussières	10, rue Thimonier - 42150 Bussières	lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Madame Amandine BIJON, technicienne des rivières au SMAELT à l'adresse technique@smaelt.fr.

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent avis.

Madame Gisèle LAMOTTE, directrice territoriale retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Lyon. Monsieur Robert BOUGEREL, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- dans les registres version papier ouverts en mairie de Feurs, Bussières et Saint-Laurent-de-Chamousset et au siège du SMAELT aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- par courrier adressé à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête au SMAELT 11 avenue Jean Jaurès 42110 Feurs avec la mention "à l'attention de la commissaire enquêtrice" et la précision de l'objet de l'enquête ;
- par voie électronique, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/dig-smaelt> ;
- par mail, à l'adresse suivante : dig-smaelt@mail.registre-numerique.fr ;
- lors des permanences tenues par la commissaire enquêtrice définies ci-dessous.

Judi 31 août 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie de Saint-Laurent-de-Chamousset,

Samedi 9 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 en mairie de Bussières

Vendredi 15 septembre 2023 de 13h30 à 16h30 en mairie de Feurs

Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit **avant le vendredi 15 septembre 2023 à 16h30**. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies pré-citées ou en préfecture.

La Préfète du Rhône et le Préfet de la Loire sont les autorités compétentes pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.